



Ville de BRESLES
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 MAI 2019

L'An Deux Mille dix neuf

Le JEUDI 9 MAI

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 2 mai 2019, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

PRESENTS : Messieurs DUTHOIT André – CRUCET Christophe – Madame FUMERY Anne- **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – MESNARD Katia – BEAUVAIS Cécile **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S

Monsieur CHOQUET Patrick donne pouvoir à Madame FUMERY Anne
Madame MACAIRE Aurélie donne pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique
Madame TRAEN Emilie donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT André
Madame DENAIN Véronique donne pouvoir à Madame MESNARD Katia

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S

Monsieur PULLEUX Sébastien

ABSENTS

Madame PIEROZAK Dina

Monsieur MUNIO Bertrand
Madame CAYER Anne-Françoise
Monsieur VANDEWALLE Franck

SECRETARE DE SEANCE : Madame DUCHE THOURILLON Isabelle

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée en qualité de secrétaire de séance de l'assemblée.

Madame Anne FUMERY donne lecture d'un communiqué de Monsieur Patrick CHOQUET :

« Monsieur le Maire,

Cher Dominique, le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2019 est pour moi un très bon roman, bien écrit, où les personnages sont devenus tout à coup aimables, et presque gentils. L'auteur décrit particulièrement la bonté, et la retenue sous toutes ses formes : c'est presque la naissance d'une démocratie participative.

Je pense également au public breslois venu nombreux ce soir-là !!!! Qu'en a-t-il retenu ou pensé ??

Peut-être pour faire réfléchir, qui sait, j'exprime mon abstention à l'approbation du compte-rendu du 10 avril.

Merci de m'avoir écouté. Patrick CHOQUET ;

Bresles, le 9 mai 2019

S'il vous plaît, veuillez transcrire au compte-rendu de ce soir.

Bien à vous »

Madame Anne FUMERY informe également qu'elle s'abstient pour ce compte-rendu. Elle rappelle qu'il est essentiel que l'on retrouve la teneur des débats et que sur certains sujets tel n'est pas le cas en l'espèce. Elle ne souhaite pas remettre en cause le travail du secrétaire de séance qui est complexe. Elle souhaite de véritables compte-rendus ou si tel n'est pas le cas, d'opter pour des relevés de décisions.

Monsieur le Maire propose à Madame Anne FUMERY ou Monsieur Patrick CHOQUET la possibilité de prendre la responsabilité de la fonction de secrétaire de séance.

Madame Anne FUMERY répond par la positive.

Monsieur le Maire remercie Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON pour son travail.

Le Compte-rendu du conseil municipal en date du 20 avril 2019 est approuvé à la majorité et deux abstentions.

DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 6/2019 : Travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie pour l'installation de professionnels de santé
- Décision 7/2019 : Travaux de réfection du mur d'enceinte de la Mairie

MARCHES PUBLICS : TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE/ MEDIATHEQUE/ALSH ADOLESCENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la consultation qui a eu lieu pour procéder aux choix des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ainsi que la création d'une médiathèque et d'un alsh adolescent.

Pour ce faire, après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°	Intitulé du lot	Entreprise Mieux disante	Montant HT	Conclusions de la commission
1	Démolition - Désamiantage	EURODEM SAS	91 305,00 €	
2	Gros œuvre	HAINAULT	729 465,00 €	
3	Charpente métallique	CMB	142 797,50 €	
4	Couverture - Etanchéité	MONSEGU	270 000,00 €	
5	Menuiseries extérieures - Métallerie	Aucunes offres reçues	230 604,00 €	
6	Menuiseries intérieures	SN MENUISERIE DU MOULIN	131 990,35 €	La PSE est retenue par la commission
7	Cloisons - Doublages- Faux plafonds	TECHNISOL	278 068,68 €	La PSE est retenue par la commission
8	Electricité	EIFFAGE ENERGIE	239 000,00 €	
9	Chauffage - Ventilation - Plomberie	MONSEGU	539 889,00 €	
10	Carrelage - Faïence	RC2B	33 563,00 €	
11	Peinture - Sols souples	PRM	164 451,73 €	
12	VRD	OISE TP	598 051,69 €	La PSE est retenue par la commission
13	Espaces verts	Lot non consulté	29 665,00 €	
	TOTAUX H.T =	TOTAUX H.T =	3 478 850,95 €	

Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation de ces lots et les négociations qui ont eu lieu avec les entreprises, ainsi que l'avis favorable des membres de la commission marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur le Maire indique que les travaux vont pouvoir débuter dès les vacances scolaires d'été.

ECLAIRAGE PUBLIC SOUTERRAIN – SE60 – COUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec le SE 60 pour la réalisation des travaux d'éclairage souterrain de la cour de la Mairie (hors terrassements).

Le montant des travaux est estimé, en section d'investissement, à 33 279, 87 euros et, en section de fonctionnement, à 3 165,17 euros.

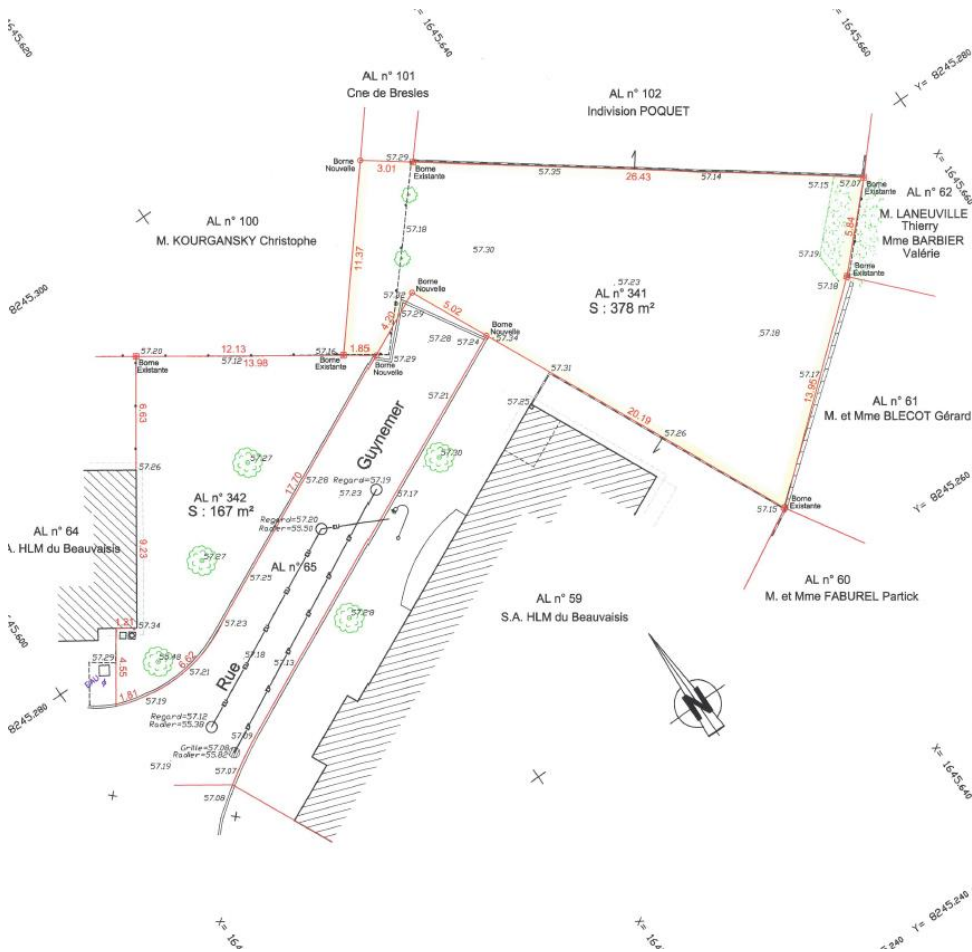
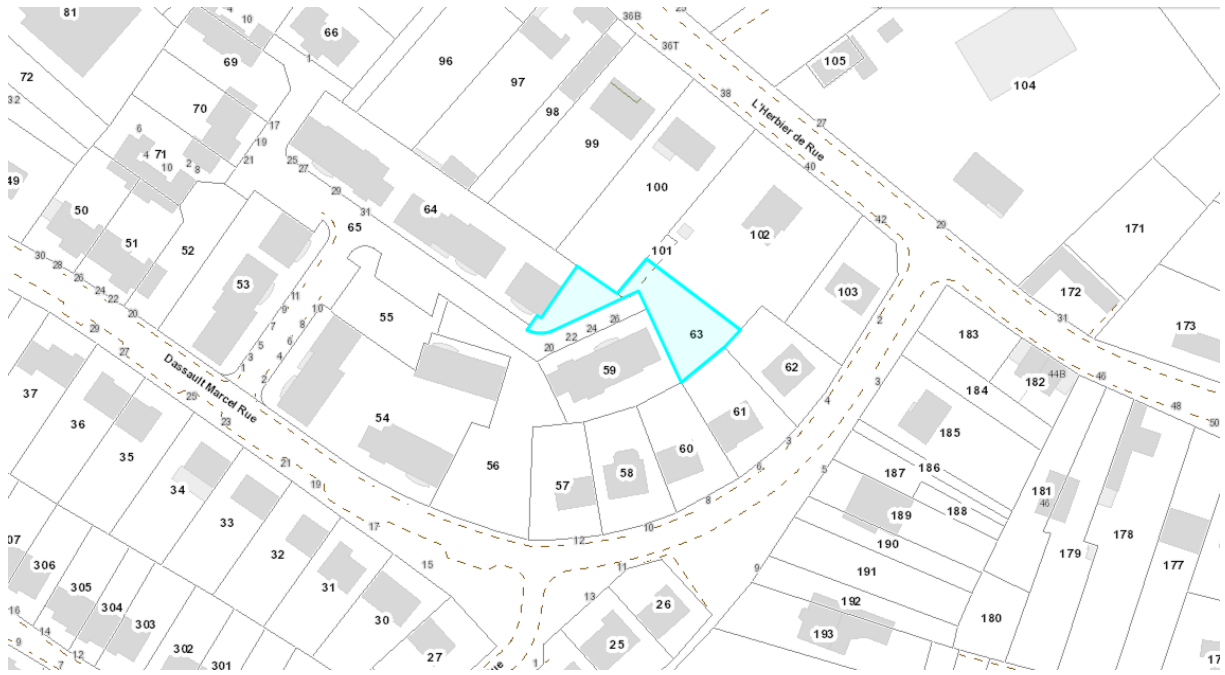
Monsieur le Maire explique que l'éclairage du mur d'enceinte de la mairie n'avait pas été prévu et qu'il est nécessaire de tout faire, dès à présent, afin de ne pas avoir à y revenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

URBANISME : PARCELLES COMMUNALES – AL341

Monsieur André DUTHOIT informe les membres du Conseil Municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle AL341 (issue de la division de la parcelle AL63), Rue Guynemer.

Cette parcelle représente une superficie de 378 m².



Maître DELARUE, par courrier en date du 8 novembre 2018, estime ce terrain à 40 000 euros.

Par ailleurs, il y a lieu d'ajouter que les services des domaines ont également estimé cette parcelle pour un montant de 40 000 euros HT.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à vendre cette parcelle au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que toute personne intéressée par ce terrain peut se rapprocher des services de la Municipalité.

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la période estivale et de l'activité des centres de loisirs de la commune, il convient de créer :

- Un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35/35ème dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée pour le centre Adolescent
- 8 emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35/35ème dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée pour le centre de loisirs Jacques Baize.

Il convient également de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à temps non complet pour fin de CDD au 30/04/2019 et de créer un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ainsi qu'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON demande si les postes d'animation concernent uniquement la période estivale, ce que Monsieur le Maire confirme. Le recrutement est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

ELECTIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection aux agents ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 et non admis au bénéfice des I.H.T.S, en déterminant le crédit global affecté à cette indemnité ;

Monsieur le Maire précise que les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain et que les services de la Ville participent à l'organisation de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

CONVENTION : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, CITE DES METIERS DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS

Madame Anne FUMERY propose de conventionner avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, Cité des Métiers du Pays du Grand Beauvaisis.

L'objet de cette convention est de pouvoir organiser des permanences dans notre Ville au sein des locaux de la Médiathèque afin de pouvoir répondre aux demandes de la population.

Ce service n'existe plus depuis la disparition de la CCRB, et cette convention permet d'offrir un service sur notre territoire. Une communication sera faite.

Monsieur le Maire remercie Madame Anne FUMERY et rappelle que cette action viendra compléter d'autres dispositifs comme ceux de la Région des Hauts de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

FINANCES : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour consulter les banques et ouvrir une ligne de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie permettra d'engager les travaux du groupe scolaire et de faire face aux premières échéances et en préalable à l'obtention des subventions sollicitées.

Par ailleurs, cette ligne de trésorerie permettra de débloquer les fonds à verser auprès du SE 60 pour les travaux d'éclairage des Places. Les subventions étant également versées après paiement des factures.

Monsieur le Maire précise que les besoins sont estimés à 1,5 à 2 millions d'euros et qu'une ligne de trésorerie n'est pas un emprunt. Les remboursements se feront en fonction de l'obtention des subventions.

La Ville a pris contact avec trois banques afin de pouvoir les mettre en concurrence.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délégué en début de mandat cette compétence à Monsieur le Maire. Néanmoins, dans un souci de transparence, Monsieur le Maire souhaite obtenir confirmation du Conseil Municipal pour négocier cette ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour répondre au besoin de financement de la commune.

DIVERS

- Tour de table

Madame Cécile BEAUVAIS souligne la pertinence des propos de Madame Anne FUMERY de pouvoir travailler et débattre de manière démocratique. Une transparence en matière d'information et de travailler avec tous sont indispensables.

Monsieur le Maire confirme cette nécessité et constate que tel est le cas, en l'espèce, sauf erreur de sa part.

Par ailleurs, Monsieur le Maire reste à l'écoute de toutes suggestions pour améliorer le fonctionnement démocratique de notre institution et rappelle que les élus peuvent solliciter et consulter les dossiers en mairie.

Madame Régine GILLAIN s'interroge sur l'implantation de la terrasse du Castello, Place du 11 novembre et sur la pérennité de cet emplacement.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le propriétaire du Castello. La terrasse est une nécessité économique pour le restaurant et en raison des travaux, soucieuse d'aider le commerce local, la Ville a permis d'installer provisoirement une terrasse en haut de la Place du 11 novembre jusqu'au mois de septembre 2019. Elle devra être démontée avant l'inauguration des places.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique ne pas avoir d'informations fiables sur la vente ou non du Castello, même si des rumeurs circulent.

Sur ce même registre, il indique également ne pas avoir l'intention de cesser son activité de médecin comme il peut l'entendre.

Enfin, Monsieur le Maire se félicite de l'ouverture d'un nouveau restaurant.

Madame Régine GILLAIN s'interroge sur l'effet d'aubaine pour les forains de l'installation d'une terrasse.

Monsieur le Maire répond que la Ville a cherché, sans succès, au cours des dernières années, à travailler avec les forains. Mais, la loi est la même pour tous. L'installation de camions et de manèges n'est pas envisageable sur les Places. Comparaison n'est pas raison entre la situation du restaurateur et celle des forains.

Madame Christine FABUREL s'interroge sur les factures d'eau reçues. Elle a pris contact avec la société HYDRA pour obtenir des précisions. Elle a constaté que le prix au m³ varie en fonction des usagers.

Monsieur le Maire répond que la Ville a délibéré sur un tarif unique et que la Ville va prendre attache avec la société HYDRA pour étudier le point soulevé par Madame Christine FABUREL.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que la Ville a renégocié le prix de l'eau à la baisse pour le consommateur Breslois. Si la facturation ne correspond pas aux décisions prises par le Conseil Municipal, une correction sera apportée.

D'autre part, Madame Christine FABUREL attire l'attention sur la sécurité, rue René Coty, notamment pour les enfants et les personnes âgées. La vitesse et les travaux sont susceptibles de créer des risques supplémentaires. Elle suggère d'interdire le stationnement rue René Coty, au moins le temps des travaux.

Monsieur le Maire répond que la Ville va étudier cette question.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON explique qu'il faut être vigilant à ce que l'interdiction du stationnement des véhicules n'ait pas pour conséquence une augmentation de la vitesse de la part des automobilistes.

Monsieur le Maire répond que la vitesse est limitée à 50km/h en Ville et dans certains secteurs à 30km/h.

Monsieur le Maire rappelle que la police municipale va être renforcée après le départ en retraite de Monsieur Eric BOURTAYRE.

Monsieur le Maire constate l'irrespect de certains automobilistes, notamment rue du Petit Chantilly, où son véhicule a été endommagé. L'intérêt collectif doit toujours primer sur les intérêts particuliers. Il en est de même pour le stationnement où la Ville multiplie la création de places de stationnement. Quoi qu'il en soit le code de la route s'applique à tous.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON précise qu'elle sera plus vigilante sur la rédaction du compte-rendu du conseil.

Madame Anne FUMERY répond qu'elle ne met pas en cause les qualités de secrétaire de séance de Madame DUCHE-THOURILLON.

Monsieur le Maire répond que le compte-rendu peut prendre différentes formes : Mots à mots, relevé de décisions, compte-rendu des délibérations uniquement.

Monsieur le Maire rappelle que si le débat lors du dernier conseil municipal a rendu la transmission écrite de celui-ci un peu plus complexe, il y a lieu de relativiser.

Madame Anne FUMERY répond qu'elle ne remet pas en cause la méthode et appelle à plus de vigilance pour éviter toute dérive. Faut-il simplifier notre façon de faire ? La question sera à étudier lors du prochain mandat.

Monsieur Bruno DUTRIAUX rappelle que la Fête Patronale n'aura pas lieu cette année.

Madame Rose MAY-CHAMBRELANT remercie Monsieur Eric BOUTAYRE qui prendra prochainement sa retraite et annonce qu'elle ne souhaite pas se représenter pour un prochain mandat.

Madame Anne FUMERY rappelle la journée du Livre le 18 mai prochain.

Monsieur le Maire fait par des remerciements de l'association des personnels de la Ville pour l'attribution d'une subvention, ainsi que de ceux de l'association du Judo Club pour l'aide matérielle apportée par la ville.

- Agenda

Monsieur le Maire conclut la séance par un rappel de l'agenda de la Ville.

L'ordre du jour, étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 20h52.